



Confier le dossier à un autre notaire

Par **Sandrine1234**, le **30/10/2009** à **19:06**

Nous sommes trois sœurs et nous avons un notaire commun qui s'occupe de la Succession de notre mère, décédée il y a trois ans. Comme nous avons des intérêts divergents, J'aimerais m'adresser à un notaire différent. Ma question est la suivante : est-ce que je peux Confier le dossier à un autre notaire sans que mes intérêts soient lésés ?

Par **JURISNOTAIRE**, le **30/10/2009** à **19:13**

Bonsoir, Sandrine 1234567

Je vous invite à regarder le dossier "changer de notaire chargé de la succession", dans lequel je traite d'un sujet apparemment semblable au vôtre.

Cliquez sur "voir ses messages", tout en haut à droite de mon pseudonyme.

Tenez-moi au courant.

Votre bien dévoué.